

Fiche de données de sécurité

High-Tack



Conformément à la directive 1907/2006/CE, article 31/2020/878/UE
Révision : 20/03/2024
Date d'impression : 12/11/2024 Version : 1

Rubrique 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit : Speedline High-Tack

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1 Utilisations identifiées pertinentes

Aucune autre information pertinente disponible.

1.2.2 Emploi de la substance/du mélange

Adhésif, mastic.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

SIG Benelux

Industrieweg 17, 5145 PD Waalwijk, Pays-Bas
(0031) 88 6069 600 | info@sigcs.nl | www.sigbenelux.com

1.4 Numéro de téléphone d'urgence

Belgique

Organisation : Centre Anti-Poisons
Hôpital Militaire Reine Astrid
Adresse : Rue Bruyn 1, 1120 Bruxelles/Brussels
Numéro d'urgence : +32 70 245 245

Commentaire

Toutes questions urgentes sur les intoxications :
+32 70 245 245 (gratuit, 24h/7j), ou si injoignable
tél. +32 22 649 630 (tarif normal).

France

Organisme/Société : Orfila
Numéro d'urgence : +33 1 45 42 59 59

Commentaire

Ce numéro permet d'obtenir les coordonnées de tous les centres Anti-poison Français. Ces centres anti-poison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

Rubrique 2 : Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP] :
le produit n'est pas classé.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP] :
sans objet.

- **Pictogrammes de danger** : non applicable.
- **Mention d'avertissement** : non applicable.
- **Mentions de danger** : non applicable.
- **Informations complémentaires** : contient du triméthoxyvinylsilane, N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylènediamine. Peut provoquer une réaction allergique. Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

2.3 Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB :

- **PBT** : non applicable.
- **vPvB** : non applicable.

Détermination des propriétés perturbatrices endocriniennes

Le produit ne contient aucune substance présentant des propriétés perturbatrices endocriniennes.

Rubrique 3 : Composition/informations sur les ingrédients

3.1 Substances

Non applicable.

3.2 Mélanges

Description : mélange des substances énumérées ci-dessous avec des additifs non dangereux.

Ingrédients dangereux :

Nom : triméthoxyvinylsilane

Identifiant du produit : CAS : 2768-02-7, EINECS : 220-449-8,
Reg. Français : N° : 01-2119513215-52-XXXX

Pourcentage : ≥ 0,1 – < 1 %

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP] :

Inflamm. Liq. 3, H226

Tox. aiguë 4, H332

Skin Sens. 1B, H317

Nom : N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylènediamine

Identifiant du produit : CAS : 1760-24-3, EINECS : 217-164-6,
N° d'enregistrement : 01-2119970215-39-XXXX

Pourcentage : ≥ 0,1 – < 1 %

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP] :

Lésions oculaires 1, H318

Skin Sens. 1, H317

STOT SE 3, H335

Informations complémentaires

Pour le libellé des phrases de danger mentionnées, se référer à la Rubrique 16.

Rubrique 4 : Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- **Après inhalation** : donner de l'air frais ; consulter un médecin en cas de symptômes.
- **Après contact avec la peau** : le produit n'irrite généralement pas la peau.
- **Après contact avec les yeux** : rincer les yeux à l'eau courante pendant plusieurs minutes en maintenant la paupière ouverte.
- **Après ingestion** : si les symptômes persistent, consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune autre information pertinente disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune autre information pertinente disponible.

Rubrique 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : utiliser des mesures de lutte contre l'incendie adaptées au milieu environnant.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucune autre information pertinente disponible.

5.3 Conseils aux pompiers

Vêtements de protection spéciaux : aucune mesure particulière n'est requise.

Rubrique 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Non requis.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les égouts, les eaux de surface ou les eaux souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser mécaniquement.

6.4 Référence à d'autres Rubriques

- Informations pour une manipulation sûre : voir chapitre 7.
- Informations sur les équipements de protection individuelle : voir chapitre 8.
- Informations sur l'élimination : voir chapitre 13.

Rubrique 7 : Manipulation et stockage

7.1 Précautions pour une manipulation sûre

Aucune mesure particulière n'est requise en cas d'utilisation conforme.

Informations sur les risques d'incendie et d'explosion

Aucune mesure particulière n'est requise.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Stockage, exigences concernant les zones de stockage et les conteneurs : aucune exigence particulière.
- Informations sur le stockage commun : non requis.
- Informations complémentaires sur les exigences de stockage : aucune.
- Classe de stockage : 13

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune autre information pertinente disponible.

Rubrique 8 : Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Ingrédients présentant des valeurs limites à surveiller sur le lieu de travail : le produit ne contient aucune quantité pertinente de substances présentant des valeurs limites à surveiller sur le lieu de travail.

Informations complémentaires : les listes en vigueur au moment de la préparation ont servi de base.

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés : aucune information complémentaire. Voir point 7.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

- Mesures générales de protection et d'hygiène : se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.
- Protection respiratoire : non requise.
- Protection des mains :



gants de résistance chimique, EN ISO 374.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit/à la substance/à la préparation. Choisir le matériau des gants en tenant compte des temps de pénétration, des taux de perméation et de la dégradation.

Matériau des gants : gants de protection résistants aux produits chimiques (EN ISO 374).

Épaisseur minimale de la couche : 0,5 mm

Temps de perméation (temps de percée) : 480 min.

Les temps de percée déterminés selon la norme EN 16523-1 n'ont pas été réalisés en conditions réelles. Une durée de port maximale correspondant à 50 % du temps de percée est recommandée. Caoutchouc nitrile, caoutchouc butyle, caoutchouc chloroprène. Le choix d'un gant adapté dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres caractéristiques de qualité et varie d'un fabricant à l'autre. Le produit étant composé de plusieurs substances, la durabilité des matériaux des gants ne peut être calculée à l'avance et doit donc être testée avant utilisation.

Temps de pénétration du matériau des gants : le temps de pénétration exact peut être obtenu auprès du fabricant des gants ; veuillez en tenir compte.

- Protection des yeux/du visage :



lunettes de sécurité bien ajustées.

Rubrique 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- État physique : solide.
- Couleur : variable.
- Odeur : caractéristique.
- Seuil olfactif : non déterminé.
- Point de fusion/point de congélation : non déterminé.
- Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition : non déterminés.
- Inflammabilité : non déterminé.
- Limite inférieure d'explosivité : non déterminée.
- Limite supérieure d'explosivité : non déterminée.
- Point d'éclair : non applicable.
- Température de décomposition : non déterminée.
- pH : non applicable.
- Viscosité cinématique : non applicable.
- Viscosité dynamique : non applicable.
- Solubilité dans l'eau : insoluble.
- Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log) : non déterminé.
- Pression de vapeur : non applicable.
- Masse volumique à 20 °C : 1,5 g/cm³
- Densité relative : non déterminée.
- Densité de vapeur : non applicable.
- Caractéristiques des particules : voir Rubrique 3.

9.2 Autres informations

Aspect

- **Forme** : pâteux

Informations importantes concernant la santé, la protection de l'environnement et la sécurité

- **Température d'inflammation** : le produit ne s'enflamme pas spontanément.
- **Propriétés explosives** : le produit n'est pas explosif.
- **Taux d'évaporation** : non applicable.

Informations sur les classes de danger physique

- **Explosifs** : non applicable.
- **Gaz inflammables** : non applicable.
- **Aérosols** : non applicable.
- **Gaz comburants** : non applicable.
- **Gaz sous pression** : non applicable.
- **Liquides inflammables** : non applicable.
- **Matières solides inflammables** : non applicable.
- **Substances et mélanges autoréactifs** : non applicable.
- **Liquides pyrophoriques** : non applicable.
- **Solides pyrophoriques** : non applicable.
- **Substances et mélanges auto-échauffants** : non applicable.
- **Substances et mélanges dégageant des gaz inflammables au contact de l'eau** : non applicable.
- **Liquides comburants** : non applicable.
- **Solides comburants** : non applicable.
- **Peroxydes organiques** : non applicable.
- **Matières corrosives pour les métaux** : non applicable.
- **Explosifs désensibilisés** : non applicable.

Rubrique 10 : Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucune autre information pertinente disponible.

10.2 Stabilité chimique

Décomposition thermique / conditions à éviter : pas de décomposition en cas d'utilisation conforme.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue.

10.4 Conditions à éviter

Aucune autre information pertinente disponible.

10.5 Matières incompatibles

Aucune autre information pertinente disponible.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux connu.

Rubrique 11 : Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

- **Toxicité aiguë** : compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Valeurs DL/CL50 pertinentes pour la classification** :

CAS : 2768-02-7 triméthoxyvinylsilane

DL50	orale	6 899 mg/kg (rat)
DL50	cutanée	3 158 mg/kg (rat)

CAS : 1760-24-3 N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylènediamine

DL50	orale	2 995 mg/kg (rat)
DL50	cutanée	> 2 000 mg/kg (rat)

- **Corrosion cutanée/irritation cutanée** : compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire** : compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Sensibilisation respiratoire/cutanée** : compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Mutagénicité germinale** : compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité** : compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction** : compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique** : compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée** : compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration** : compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2 Autres informations sur les dangers

Propriétés perturbatrices endocriniennes

Aucun des composants n'est répertorié.

Rubrique 12 : Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique : aucune autre information pertinente disponible.

12.2 Persistance et dégradabilité

Aucune autre information pertinente disponible.

12.3 Bioaccumulation

Aucune autre information pertinente disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune autre information pertinente disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT : non applicable.

vPvB : non applicable.

12.6 Propriétés perturbatrices endocriniennes

Le produit ne contient aucune substance présentant des propriétés perturbatrices endocriniennes.

12.7 Autres effets nocifs

Autres informations écologiques générales

- **Danger pour le milieu aquatique (NL)** : A(4). Légèrement nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- **Classe de danger pour le milieu aquatique 1 (D) (Auto-évaluation)** : légèrement nocif pour le milieu aquatique.
- **Ne pas rejeter non dilué ou en grande quantité dans les eaux souterraines, les eaux de surface ou les égouts.**

Rubrique 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

- **Recommandation** : ne pas jeter avec les ordures ménagères ni déverser dans les égouts.
- **Catalogue européen des déchets** : 08 04 10 - déchets de colles et de mastics autres que ceux mentionnés à la rubrique 08 04 09.
- **Recommandé pour les emballages non nettoyés** : éliminer conformément à la réglementation officielle.

Rubrique 14 : Informations relatives au transport

Conformément aux normes ADR/IMDG/IATA/ADN/RID.

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

Sans objet.

14.2 Désignation officielle de transport selon le Règlement type de l'ONU

Sans objet.

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Sans objet.

14.4 Groupe d'emballage

Sans objet.

14.5 Dangers pour l'environnement

Sans objet.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Sans objet.

14.7 Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI

Sans objet.

14.8 Règlement type de l'ONU

Sans objet.

Rubrique 15 : Réglementation

15.1 Réglementations et législation spécifiques en matière de sécurité, de santé et d'environnement applicables à la substance ou au mélange

- Liste SZW des substances cancérigènes : aucun ingrédient n'est répertorié.
- Liste SZW des substances mutagènes : aucun ingrédient n'est répertorié.
- Liste non exhaustive des substances toxiques pour la reproduction - Fertilité : aucun ingrédient n'est répertorié.
- Liste non exhaustive des substances toxiques pour la reproduction - Développement : aucun ingrédient n'est répertorié.
- Liste non exhaustive des substances toxiques pour la reproduction - Allaitement : aucun ingrédient n'est répertorié.
- Liste des substances extrêmement préoccupantes (SVHC) : aucun ingrédient n'est répertorié.
- Liste des substances potentiellement très préoccupantes : aucun ingrédient n'est répertorié.
- Directive 2004/42/CE, Directive 2012/18/UE, substances dangereuses nommées, Annexe I : aucun ingrédient n'est répertorié.
- Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques, Annexe II : aucun ingrédient n'est répertorié.
- Règlement (UE) 2019/1148, Annexe I - Précurseurs d'explosifs faisant l'objet de restrictions (limite maximale d'autorisation prévue à l'article 5, paragraphe 3) : aucun ingrédient n'est répertorié.

- Annexe II - Précurseurs d'explosifs à déclarer : aucun ingrédient n'est répertorié.
- Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues : aucun ingrédient n'est répertorié.
- Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs de drogues entre la Communauté et les pays tiers : aucun ingrédient n'est répertorié.

Réglementations nationales :

- Classe de danger pour les eaux : danger pour les eaux (Pays-Bas) : A(4). Légèrement nocif pour les organismes aquatiques. Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- Évaluation de la sécurité chimique : aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée.

Rubrique 16 : Autres informations

Ces données sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Cependant, elles ne constituent pas une garantie des propriétés du produit et n'établissent pas de relation contractuelle.

Phrases pertinentes :

- H226 : Liquide et vapeurs inflammables.
- H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.
- H318 : Provoque de graves lésions des yeux.
- H332 : Nocif par inhalation.
- H335 : Peut irriter les voies respiratoires.

Abréviations et acronymes :

- ADR : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.
- IMDG : Code maritime international des marchandises dangereuses.
- IATA : Association du transport aérien international.
- SGH : Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.
- EINECS : Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.
- ELINCS : Liste européenne des substances chimiques notifiées.
- CAS : Chemical Abstracts Service (division de l'American Chemical Society).
- CL50 : Concentration létale, 50 %.
- DL50 : Dose létale, 50 %.
- PBT : Persistant, bioaccumulable et toxique.
- vPvB : Très persistant et très bioaccumulable.
- ATE : Valeurs estimées de la toxicité aiguë.
- Flam. Liq. 3 : Liquides inflammables – Catégorie 3.
- Acute Tox. 4 : Toxicité aiguë – Catégorie 4.
- Eye Dam. 1 : Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1.
- Skin Sens. 1 : Sensibilisation cutanée – Catégorie 1.
- Skin Sens. 1B : Sensibilisation cutanée – Catégorie 1B.
- STOT SE 3 : Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique – Catégorie 3.

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans ce document sont destinées à informer nos clients. Elles sont données à titre indicatif uniquement et ne constituent ni une garantie ni une spécification de qualité. Nous déclinons toute responsabilité en cas de dommage (direct ou indirect) résultant de l'utilisation du produit présenté dans ce document. Il incombe à l'utilisateur d'effectuer tous les tests nécessaires pour s'assurer que le produit est adapté à la méthode d'application. Nous n'avons aucune influence sur la méthode d'application du produit ni sur les conditions de stockage et de transport. Nous déclinons toute responsabilité quant à d'éventuelles erreurs (de composition) et omissions. Ce document remplace les versions précédentes.

Rechercher la page du produit



info@speedline.be
www.speedline.be